



# Fiche de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Domaine Dolce  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 12.11.2019

Version (Révision) : 17.0.1 (17.0.0)

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identifiant du produit

Domaine Dolce – UFI :  
2E50-U004-M004-AWUT

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Parfums, fragrances, arômes

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/Fournisseur :** Résine Pro srl  
**Rue :** Via 125 Aprile snc  
**Code postal/ville :** 19021 Arcole (Canton SP)  
**Téléphone :** +39 0187 955108

**Contact renseignements :** [info@resinpro.it](mailto:info@resinpro.it)

#### 1.4 Numéro d'urgence

+39 0187 955108

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeur inflammables. Toxicité aiguë. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Irritation des yeux. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une grave irritation des yeux. Peau Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Chronique aquatique 2 ; H411 - Danger pour le milieu aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

##### Procédure de classement

Méthode de calcul.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

###### Pictogrammes de danger



Flamme (GHS02) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

###### Mot d'avertissement

Avertissement

###### Composants dangereux pour l'étiquetage

ÉTHYL-2,3-ÉPOXY-3-PHÉNYLBUTYRATE ; N° CAS : 77-83-8  
PT-BUTYLCYCLOHEXYLACÉTATE ; N° CAS : 32210-23-4  
1-(2,6,6-TRIMÉTHYL-2-CYCLOHEXEN-1-YL)-(E)-2-BUTEN-1-ONE ; N° CAS : 24720-09-0  
HEXYL-2-HYDROXYBENZOATE ; N° CAS : 6259-76-3  
MÉTHYLOCT-2-INOATE ; N° CAS : 111-12-6  
BÊTA PINÈNE ; N° CAS : 127-91-3  
DIMÉTHYL-3-CYCLOHEXEN-1-CARBOXYALDEHYDE ; N° CAS : 27939-60-2  
LINALOOL (DIMÉTHYL-1,6-OCTADIEN-3-OL) ; N° CAS : 78-70-6  
CINNAMALDEHYDE ; N° CAS : 104-55-2

###### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeur inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.



# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :  
Date de révision :  
Date d'impression :

Domaine Dolce  
03.10.2023  
12.11.2019

Version (Révision) :

17.0.1 (17.0.0)

H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
<b>Conseils de prudence</b>	
P102	Tenir hors de portée des enfants
P103	Lire l'étiquette avant
P404	Conserver dans un contenant fermé
P405	Magasin fermé à clef
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation relative aux déchets dangereux ou aux emballages et aux déchets d'emballage, respectivement.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Interdiction de fumer.
P233	Gardez le récipient bien fermé.
P240	Conteneur et équipement de réception au sol et sous caution.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P403+P235	Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder son calme.

## 2.3 Autres dangers

Aucun

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Ingrédients dangereux

benzoate de benzyle ; N° CE : 204-402-9 ; N° CAS : 120-51-4	
Fraction pondérale :	≥25-<30%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 4 ; H302 Aquatique Chronique 2 ; H411
L'ALCOOL BENZYLIQUE ; N° REACH : 01-2119976371-33-xxxx ; N° CE : 202-859-9 ; N° CAS : 100-51-6	
Fraction pondérale :	≥15-<20%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 4 ; H302 Tox. Aiguë. 4 ; H332 Irrit. 2 ; H319
ÉTHANOL ; N° REACH : 01-2119457610-43-xxxx ; N° CE : 200-578-6 ; N° CAS : 64-17-5	
Fraction pondérale :	≥5-<10%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 2 ; H225 Irrit. 2 ; H319
ÉTHYL-2,3-ÉPOXY-3-PHÉNYLBUTYRATE ; N° REACH : 01-2119967770-28-xxxx ; N° CE : 201-061-8 ; N° CAS : 77-83-8	
Fraction pondérale :	≥2,5-<5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Peau Sens. 1 ; H317 Aquatique Chronique 2 ; H411
3-ÉTHOXY-4-HYDROBENZALDÉHYDE ; N° REACH : 01-2119958961-24-xxxx ; N° CE : 204-464-7 ; N° CAS : 121-32-4	
Fraction pondérale :	≥1-<5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation des yeux. 2 ; H319
CIS-2-TERT-BUTYLCYCLOHEXYLACÉTATE ; N° REACH : 01-2119970713-33-xxxx ; N° CE : 243-718-1 ; N° CAS : 20298-69-5	
Fraction pondérale :	≥2,5-<5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Chronique aquatique 2 ; H411
AMYLALCATE ; N° REACH : 01-2119969444-27-xxxx ; N° CE : 218-080-2 ; N° CAS : 2050-08-0	
Fraction pondérale :	≥1-<2,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 4 ; H302 Aquatique Aigu 1 ; H400 Aquatique Chronique 1 ; H410
2-ÉTHYL-3-HYDROXY-4H-PYRAN-4-ONE ; N° REACH : 01-2120758795-36-xxxx ; N° CE : 225-582-5 ; N° CAS : 4940-11-8	
Fraction pondérale :	≥1-<5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 4 ; H302
2-HYDROXY-4-MÉTHOXYBENZOPHÉNONE ; N° REACH : 01-2119976330-39-xxxx ; N° CE : 205-031-5 ; N° CAS : 131-57-7	
Fraction pondérale :	≥1-<2,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Aquatique Aigu 1 ; H400 Aquatique Chronique 2 ; H411
VANILLINE (4-HYDROXY-3-MÉTHOXY-BENZALDÉHYDE) ; N° REACH : 01-2119516040-60-xxxx ; N° CE : 204-465-2 ; N° CAS : 121-33-5	
Fraction pondérale :	≥1-<5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation des yeux. 2 ; H319
GAMMA UNDÉCALACTONE ; N° REACH : 01-2119959333-34-xxxx ; N° CE : 203-225-4 ; N° CAS : 104-67-6	
Fraction pondérale :	≥1-<5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Chronique aquatique 3 ; H412
DIMÉTHYLBENZYL CARBINYL BUTYRATE ; N° REACH : 01-2120742578-44-xxxx ; N° CE : 233-221-8 ; N° CAS : 10094-34-5	
Fraction pondérale :	≥1-<2,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la peau. 2 ; H315 Aquatique Chronique 2 ; H411
4-(2,6,6-TRIMÉTHYL-1-CYCLOHEXEN-1-YL)-3-BUTEN-2-ONE ; N° REACH : 01-2119449921-34-xxxx ; N° CE : 201-224-3 ; N° CAS : 79-77-6	



# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Domaine Dolce  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 12.11.2019

Version (Révision) : 17.0.1 (17.0.0)

Fraction pondérale :	≥0,5-<1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Chronique aquatique 2 ; H411
PT-BUTYLCYCLOHEXYLACÉTATE ; N° REACH : 01-2119976286-24-xxxx ; N° CE : 250-954-9 ; N° CAS : 32210-23-4	
Fraction pondérale :	≥0,1-<0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Peau Sens. 1 ; H317
HEPTANOATE D'ALLYLE ; N° REACH : 01-2119488961-23-xxxx ; N° CE : 205-527-1 ; N° CAS : 142-19-8	
Fraction pondérale :	≥0,25-<0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 3 ; Toxicité aiguë. 3 ; H311 Tox. aiguë. 3 ; H331 Aquatique Aigu 1 ; H400 H301 Aquatique Chronique 3 ; H412
1-(2,6,6-TRIMÉTHYL-2-CYCLOHEXEN-1-YL)-(E)-2-BUTEN-1-ONE ; N° CE : 246-430-4 ; N° CAS : 24720-09-0	
Fraction pondérale :	≥0,1-<0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 4 ; Irritation de la Peau Sens. 1 ; H317 Aquatique Chronique 2 ; H411 H302 peau. 2 ; H315
HEXYL-2-HYDROXYBENZOATE ; N° REACH : 01-2119638275-36-xxxx ; N° CE : 228-408-6 ; N° CAS : 6259-76-3	
Fraction pondérale :	≥0,25-<0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Peau Sens. 1 ; Aquatique Aigu 1 ; Chronique aquatique 1 ; H410 H317 H400
MÉTHYLOCT-2-INOATE ; N° CE : 203-836-6 ; N° CAS : 111-12-6	
Fraction pondérale :	≥0,1-<0,25%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Sensibilité cutanée 1A ; H317 Aquatique Aigu Chronique aquatique 3 ; H412 1 ; H400
BÊTA PINÈNE ; N° REACH : 01-2119519230-54-xxxx ; N° CE : 204-872-5 ; N° CAS : 127-91-3	
Fraction pondérale :	≥0,1-<0,25%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Toxique. 1 ; H304 Irrit. cutanée. 2 ; H315 Skin Sens.1 ; H317 Aquatique Aigu 1 ; H400 Aquatique Chronique 1 ; H410
ISOVALÉRATE D'ISOAMYLE ; N° CE : 211-536-1 ; N° CAS : 659-70-1	
Fraction pondérale :	<0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Chronique aquatique 2 ; H411
LINALOL (DIMÉTHYL-1,6-OCTADIEN-3-OL) ; N° REACH : 01-2119474016-42-xxxx ; N° CE : 201-134-4 ; N° CAS : 78-70-6	
Fraction pondérale :	≥0,1-<0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la Peau Sens. 1 ; Irritation des yeux. 2 ; H319 peau. 2 ; H315 H317
ALPHA-MÉTHYLIONONE ; N° REACH : 01-2120096737-39-xxxx ; N° CE : 215-635-0 ; N° CAS : 1335-46-2	
Fraction pondérale :	<0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la Irritation des yeux. 2 ; H319 Aquatique Chronique 2 ; H411 peau. 2 ; H315
DIMÉTHYL-3-CYCLOHEXEN-1-CARBOXYALDEHYDE ; N° REACH : 01-2119982384-28-xxxx ; N° CE : 248-742-6 ; N° CAS : 27939-60-2	
Fraction pondérale :	≥0,1-<0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la Peau Sens. 1 ; Chronique aquatique 2 ; H411 peau. 2 ; H315 H317
CINNAMALDÉHYDE ; N° REACH : 01-2119935242-45-xxxx ; N° CE : 203-213-9 ; N° CAS : 104-55-2	
Fraction pondérale :	≥0,01-<0,1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 4 ; Irritation de la Sensibilité cutanée 1A ; H317 Irrit. 2 ; H319 H312 peau. 2 ; H315

## Informations Complémentaires

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours Informations générales

Changez les vêtements contaminés et saturés.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, notamment au niveau de la

(FIN)



## **Fiche de données de sécurité** **selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

respiration, consulter immédiatement un médecin.

### **En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

### **Après contact visuel**

Rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.



# Fiche de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :  
Date de révision :  
Date d'impression :

Domaine Dolce  
03.10.2023  
12.11.2019

Version (Révision) :

17.0.1 (17.0.0)

### Après ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison).

#### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Sable Mousse Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction sèche

#### Moyens d'extinction inappropriés

Eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

### 5.3 Conseils aux pompiers

Déplacer les conteneurs non endommagés de la zone dangereuse immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Retirer le produit de la zone d'incendie.

#### Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

### 5.4 Informations Complémentaires

Ne laissez pas les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Traiter les matériaux récupérés comme prescrit dans la section relative à l'élimination des déchets.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple du sable, de la diatomite, des liants acides ou universels). Ramasser mécaniquement et placer dans des conteneurs appropriés pour élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucun

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures de protection

Porter un équipement de protection individuelle (se référer à la section 8). Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Fermez toujours hermétiquement les récipients après avoir retiré le produit. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

#### Mesures pour prévenir les incendies

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conseils pour le stockage commun

Classe de stockage (TRGS 510) :3

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucun

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

(FIN)

Page : 5 / 8

(FIN)

Page : 4 / 8





# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Domaine Dolce  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 12.11.2019

Version (Révision) : 17.0.1 (17.0.0)

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

L'ALCOOL BENZYLIQUE ; N° CAS : 100-51-6

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)  
Valeur limite : 5 ppm / 22mg/m3  
Limitation des pics : 2(I)  
Remarque : H, Y  
Version : 29.03.2019

ÉTHANOL ; N° CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)  
Valeur limite : 200 ppm / 380mg/m3  
Limitation des pics : 4(II)  
Remarque : Oui  
Version : 29.03.2019

## 8.2 Contrôles d'exposition

### Équipement de protection personnel

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec lunettes de protection latérales

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Des gants de protection testés doivent être portés. Porter des sous-vêtements en coton si possible. NBR (caoutchouc nitrile) EN ISO 374

#### Protection respiratoire

Généralement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire. Protection respiratoire nécessaire en cas de: formation de poussière ventilation insuffisante

### Informations générales

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer les vêtements contaminés et saturés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Appliquez des produits de soins de la peau après le travail.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

**essentielle Apparence :** Liquide

**Odeur :** caractéristique (voir nom du produit) ou comme un parfum

#### Apparence

**Couleur :** jaune clair

#### Caractéristiques de sécurité

<b>Seuil olfactif :</b>			Pas de données disponibles
<b>pH :</b>			Pas de données disponibles
<b>Point de fusion/ point de congélation :</b>			Pas de données disponibles
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	>	170 °C
<b>Point d'éclair :</b>			30 °C
<b>Taux de vaporisation :</b>			Pas de données disponibles
<b>Limite d'explosivité inférieure :</b>			Pas de données disponibles
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			Pas de données disponibles
<b>Pression de vapeur :</b>	(50°C)	<	300 hPa
<b>Densité relative :</b>	(20°C)		Pas de données disponibles
<b>Densité :</b>	(20°C)		1,01 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans d'autres solvants :</b>			<b>Viscosité cinématique :</b> (40°C)
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	(20°C) environ.		<b>Solides inflammables :</b> N'est pas applicable.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log POW) :</b>			
<b>Température d'auto-inflammation :</b>			
<b>Température de décomposition :</b>			

**Fiche de données de sécurité**  
**selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



soluble dans divers produits organiques  
solvants

7 %

Aucune donnée disponible Aucune  
donnée disponible Aucune donnée  
disponible Aucune donnée disponible





# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Domaine Dolce  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 12.11.2019

Version (Révision) : 17.0.1 (17.0.0)

Gaz inflammables : N'est pas applicable.  
Propriétés explosives : Pas de données disponibles.

## 9.2 Les autres informations

Aucun

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Pas d'information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets

#### toxicologiques Toxicité aiguë

Nocif : risque possible d'effets irréversibles en cas d'ingestion.

#### Corrosion

##### Corrosion/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une grave irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

#### Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

##### Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### STOT-exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Exposition répétée STOT

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

**Fiche de données de sécurité**  
**selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Nom commercial : Domaine Dolce  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 12.11.2019

Version (Révision) : 17.0.1 (17.0.0)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible.

**12.3 Potentiel bioaccumulatif**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12,5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'information disponible.

**12.6 Autres effets indésirables**

Pas d'information disponible.

**12.7 Informations écotoxicologiques complémentaires**

Pas d'information disponible.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Envoyer à une installation d'incinération de déchets dangereux dans le respect des réglementations officielles. L'attribution des numéros d'identification des déchets/désignations des déchets doit être effectuée conformément à la CEE, spécifique à l'industrie et au procédé. Des preuves de l'élimination doivent être fournies.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ONU 1993

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies****Transport terrestre (ADR/RID)**

LIQ UIDE INFLAMMABLE, NSA( BENZOATE DE BENZYLE · ÉTHANOL · BUTYRATE D'ÉTHYLE)

**Transport maritime (IMDG)**

LIQ UIDE INFLAMMABLE, NSA( BENZOATE DE BENZYLE · ÉTHANOL · AMYLSALICYLATE · BUTYRATE D'ÉTHYLE)

**Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR)**

LIQ UIDE INFLAMMABLE, NSA( BENZOATE DE BENZYLE · ÉTHANOL · BUTYRATE D'ÉTHYLE)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

Des classes) : 3  
Code de classement : F1  
Numéro d'identification du danger (N° Kemler) : 30  
Code de restriction des tunnels : D/E  
Dispositions spéciales : LQ 51 · E 1  
Étiquette(s) de danger : 3/N

**Transport maritime (IMDG)**

Des classes) : 3  
EmS-No. : FE / SE  
Dispositions spéciales : LQ 51 · E 1  
Étiquette(s) de danger : 3/N

**Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR)**

Des classes) : 3  
Dispositions spéciales : E1  
Étiquette(s) de danger : 3

**14.4 Groupe d'emballage**

III

**14.5 Dangers****environnementaux**

(FIN) Transport terrestre (ADR/RID) :Oui  
Transport maritime (IMDG) :Oui P)  
Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR) :O ui



# Fiche de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :  
Date de révision :  
Date d'impression :

Domaine Dolce  
03.10.2023  
12.11.2019

Version (Révision) :

17.0.1 (17.0.0)

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun

### 14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de Marpol et le Code IBC

N'est pas applicable

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Respectez également les réglementations nationales !

#### Législation européenne

##### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

##### Restrictions d'utilisation

Restriction d'utilisation selon REACH annexe XVII, no. : 3, 40

#### Réglementations nationales

##### Classe de pollution des eaux (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Manifestement dangereux pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les lectures de cette fiche de données de sécurité sont valables pour les utilisateurs professionnels. Selon le type d'utilisation, l'expulseur doit garder à l'esprit les réglementations légales supplémentaires, le cas échéant (telles que les fermetures de sécurité enfants, les symboles tactiles, les instructions d'utilisation, les mises en garde supplémentaires ou l'étiquetage spécial. règles et.al)

### 16.1 Indication des changements

Aucun

### 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pas d'information disponible.

### 16,5 Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeur hautement inflammables.
H226	Liquide et vapeur inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact avec la peau.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif en cas d'inhalation.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Ces données sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, ils ne constituent pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.